

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008**

**Site du Plan d'Eau d'Ailly sur Noye – 19 h 00**

\*\*\*\*\*

## 1/ Remerciements :

- Mairie d' Ailly / Noye pour mise à disposition des installations (chapiteau, tables, ....)
- Excuses
- Mot de bienvenue à M. le Sous Préfet, M. GEST et Mme LO PRESTI
- Appel des délégués

## 2/ Ordre du jour :

### A/ Dossier TUBESCA :

- Présentation du nouveau plan de financement de l'opération avec annonce :
  - ⇒ La baisse du montant de l'opération (économies sur l'aménagement du rond point (100 000 €) et sur l'extension des réseaux en domaine public (65 000 €).
  - ⇒ des financements actés (CG80, Région, Etat, mairie d'Ailly, part Com de Com)
  - ⇒ D'un résiduel financement restant à trouver de 70 000 €
- Délibération du Conseil autorisant le Président à signer l'accord trouvé sous réserve du maintien de la participation de la Com de Com à 1 500 000 €.

### B/ Eolien :

- Projection du zonage retenu suite à la délibération de la commune de Louvrechy du 18/09/2008.
- Présentation des hypothèses de travail pour la fiscalité éolienne (sans débat – remise des documents en vue de la commission du 6 octobre 2008)
  - ⇒ Statut quo
  - ⇒ TPZ sans dégressivité
  - ⇒ TPZ avec dégressivité

### C/ Marchés collecte et traitement des ordures ménagères :

- Collecte des OM :
  - ⇒ Marché de 6 ans (4 + 2 ans)
  - ⇒ 2 offres remises : Martin BASILE, VEOLIA
  - ⇒ proposition de la CAO : MARTIN Basile à 161 702,04 € HT / an (+ 8% / prix 2008 ; + 4% prévu au BP 2008)
- Traitement des OM :
  - ⇒ Marché de 4 ans ferme
  - ⇒ 2 offres remises : SECODE, ECOVALOR
  - ⇒ proposition de la CAO : SECODE à 47 € HT / t pour OM et 60 € HT / t pour encombrants (+ 1% / prix 2008 ; + 5% prévu au BP 2008)

### D/Questionsdiverses

## ASSEMBLEE GENERALE – AILLY SUR NOYE – 19 SEPTEMBRE 2008

remerciements pour mise à disposition du chapiteau et du matériel

excuses : Mme la Perceptrice, M. GEST, Député de la Somme

appel : le quorum est atteint – 57 présents – 9 pouvoirs – 1 absents

### 1/ **Présentation du dossier TUBESCA** (documents projetés)

Monsieur le Président présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel de l'opération nouvellement constitué pour tenir compte de l'évolution du montant du projet et des engagements pris par les différents partenaires financiers.

#### Chiffrage du projet :

	Au 17 juillet 2008	Au 19 septembre 2008
I - L'EXTENSION DES RESEAUX EN DOMAINE PUBLIC	300 000 €	235 000 €
II - EXTENSION DES RESEAUX EN ENTREE DE ZONE	140 000 €	140 000 €
III - AMENAGEMENT INTERIEURE DE LA PARCELLE		
Partie publique : parking + voirie de contournement + terrassement	1 300 000 €	1 300 000 €
Partie à charge de l'aménageur : espaces verts et réseaux	750 000 €	750 000 €
IV - AUTRES DEPENSES (maîtrise d'œuvre, archéo, géomètre, ...)	180 000 €	180 000 €
VI - AUTRES CHIFFRAGES		
Aménagement Rond point centre-ville	500 000 €	400 000 €
Tourne à gauche	100 000 €	100 000 €
Reprise du site actuel	750 000 €	750 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 020 000 €</b>	<b>3 855 000 €</b>

#### Plan de financement prévisionnel :

	Au 17 juillet 2008		Au 19 septembre 2008	
	Montant	Taux	Montant	Taux
CCVN	1 492 800 €	41%	1 493 000 €	43%
AILLY SUR NOYE	165 000 €		165 000 €	
ETAT (DDR)	537 400 €	40%	307 800 €	36%
CONSEIL REGIONAL	537 400 €		534 600 €	
CONSEIL GENERAL	537 400 €		534 600 €	
RESERVE PARLEMENTAIRE			70 000 €	2%
INVESTISSEUR	750 000 €	19%	750 000 €	19%
<b>TOTAL</b>	<b>4 020 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>3 855 000 €</b>	<b>100%</b>

Monsieur LECLABART donne les explications suivantes :

- A l'issue de la réunion du 7 juin 2008 où a été élaboré le plan de financement présenté en AG le 17 juillet 2008, il avait été acté :
  - L'Etat ne pourrait probablement soutenir financièrement ce dossier qu'à hauteur de 300 000 € :
  - Malgré cela, le plan de financement prévisionnel de cette opération serait constitué sur la base d'une participation à part égale (537 400 €) de l'Etat, du Département et de la Région.
  - La part que l'Etat ne pourrait pas apportée serait prise en charge à part égale par le Département et la Région.
  - Au final, le Conseil Général et le Conseil Général soutiendrait financièrement à même hauteur ce projet.

Au 19 septembre 2008, il en ressort :

- Que l'Etat a confirmé son engagement financier à hauteur de l'aide pressentie, à savoir 307 800 €.
- Que le Département se désengage par rapport à l'accord trouvé à l'issue de la réunion du 7 juin 2008. Le Conseil Général plafonne son aide à 534 600 €, et refuse de prendre ainsi à sa charge la moitié des crédits que l'Etat n'a pu apporter sur ce dossier. Cette décision engendre un manque à gagner de 235 200 € dans le plan de financement de cette opération
- Que le Conseil Régional de Picardie maintient sa position, à savoir une intervention financière équivalente à celle du Département, soit 534 600 €

Monsieur le Président précise ensuite que des économies sur certains poste de l'opération (extension des réseaux en domaine public – 65 000 € et réalisation du rond point en centre ville – 100 000 €) et l'apport de crédits parlementaires par Messieurs GEST et DUBOIS (70 000 €) ont finalement permis de palier à ce manque à gagner et de boucler le plan de financement de cette opération.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à finaliser un accord avec la société TUBESCA. Cette décision est assortie d'une condition, à savoir que la participation de la CCVN ne pourra pas excéder 1 500 000 € HT.

Vote à mains levées : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 66

## 2/ Eolien :

Monsieur Loïc VAN OOTEGHEM présente le zonage pressenti pour être retenu dans le dossier de demande de création de ZDE, à déposer à Préfecture de la Somme. Au regard de la décision prise par les conseils municipaux de Grivesnes (avis défavorable) et de Louvrechy (avis favorable en date du 17 septembre 2008) et sous réserve de l'aval du conseil municipal d'Ailly sur Noye, celui-ci ne concernerait plus les communes de Grivesnes et d'Ailly sur Noye. Ce zonage correspondrait dès lors à celui présenté il y a un an lors du conseil communautaire tenu à Lawarde Mauger.

A l'issue de cette présentation, il est remis aux délégués communautaires un document reprenant différentes hypothèses de travail en matière de répartition de la fiscalité éolienne. Le but de la réunion n'étant pas de débattre aujourd'hui de ces hypothèses, l'objectif fixé est d'arrêter une position définitive en matière de répartition de fiscalité pour le prochain débat d'orientation budgétaire.

M. SURHOMME : demande, compte tenu des nombreux projets existants sur la Com de Com et du besoin de recettes nouvelles, que la redistribution des recettes fiscales liées à l'éolien aux communes sièges des projets éoliens et des communes environnantes soit limitée, voire nulle.

M. GEORGET : ne conçoit pas que les communes environnantes puissent être attributrices d'une compensation financière en raison des nuisances visuelles qu'elles subissent. Il explique que la commune de Quiry ne pourra pas percevoir cette compensation (elle n'est pas directement limitrophe des communes sièges des projets éoliens) alors même qu'elle est entouré de projets éoliens et qu'elle en subit donc les nuisances visuelles.

## 3/ Marchés de collecte et de traitement des ordures ménagères :

Monsieur BLIN présente les caractéristiques de ces deux marchés (date d'échéance, durée nouveau marché, nombres d'offres remises). Il rappelle que la commission d'appel d'offre réunie pour traiter de l'adjudication de ces deux marchés a retenu pour le marché :

- transport et enlèvement des ordures ménagères : société Basile MARTIN pour une offre de 970 212,24 € HT
- traitement des déchets ménagers : société SECODE pour un prix unitaire de traitement de 47 € HT pour les OM et 60 € HT pour les encombrants.

Suite à ces explications, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer ces deux marchés avec respectivement la société Basile MARTIN pour la collecte des ordures ménagères et la société TUBESCA pour le traitement des déchets ménagers.

Vote à mains levées : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 66